

« Alphabétisation/FLE »

Public :

Toute personne souhaitant acquérir les bases de la lecture, de l'écriture et de la langue française

Prérequis :

Aucun

Durée de formation :

300 heures
43 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06 52 59 95 09 ou par email : sarah.seghier@outlook.com

Objectifs :

Acquérir un français adapté au quotidien professionnel pour être efficace, autonome et être intégré rapidement dans le monde du travail.

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

Moyens Techniques :

Tables, chaises, supports visuels et papiers

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaire

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à SARAH SEGHIER sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

MDPH

MDPH 13 4 quai d'Arenc 13304 Marseille cedex 02 Les antennes territoriales AUBAGNE MDS - 5 rue Joseph Lafond 13400 AUBAGNE ARLES CCAS d'ARLES 11 rue Parmentier 13200 ARLES MARTIGUES Hôtel de l'Agglomération RP de l'Hôtel de Ville - BP 90104 13693 MARTIGUES CEDEX SALON de PROVENCE CCAS de SALON 65, avenue Michelet 13300 SALON DE PROVENCE

04.13.31.06.00 04.90.18.46.80 04.42.06.90.11 04.90.56.88.66

accueil.information.mdph@msph13.fr

AGEFIPH

Hélène Patry Heintz

Aline DA DALTO

04 42 93 15 50

rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr

Document actualisé le 30/05/2023

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Le Prix :

Tarif sur devis

Contact :

SEGHIER Sarah
sarah.seghier@outlook.com
06 52 59 95 09

QUELQUES CHIFFRES:

[promotions] promotions	Taux de satisfaction : [en%]	Taux d'admis : [en%]	Taux d'insertion à 6 mois : [en%]	Taux d'insertion à 2 ans : [en%]
----------------------------	---------------------------------	-------------------------	--------------------------------------	----------------------------------

« Alphabétisation/FLE »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

« Alphabétisation/FLE »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

Document actualisé le 30/05/2023

MODULE 1 : Alphabétisation

Durée : 300 heures

Chapitre 1 : L'alphabet et la reconnaissance des lettres

Chapitre 2 : Les mots et les syllabes

Chapitre 3 : Les phrases et la ponctuation

Chapitre 4 : Les nombres et les opérations de base

Chapitre 5 : Les mots de la vie quotidienne

Chapitre 6 : Les textes simples

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : Niveau A1

Durée : 50 heures

Chapitre 1 : Comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets.

Chapitre 2 : Se présenter ou présenter quelqu'un

Chapitre 3 : Poser à une personne des questions simples la concernant et répondre au même type de questions.

Chapitre 4 : Communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement

...

Évaluation Module 2

MODULE 3 : Niveau A2

Durée : 50 heures

Chapitre 1 : Comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail).

Chapitre 2 : Communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels.

Chapitre 3 : Décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats

...

Évaluation Module 3

MODULE 4 : Niveau B1

Durée : 50 heures

Chapitre 1 : Comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc.

Chapitre 2 : Communiquer dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée.

Chapitre 3 : Produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt.

Chapitre 4 : Raconter un événement, une expérience

Chapitre 5 : Décrire un espoir ou un but

Chapitre 6 : Exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

...

Évaluation Module 4

MODULE 5 : Niveau B2

Durée : 50 heures

Chapitre 1 : Comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité.

Chapitre 2 : Communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre.

Chapitre 3 : S'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets

Chapitre 4 : Emettre un avis sur un sujet d'actualité

Chapitre 5 : Exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités

...

Évaluation Module 5

CV du formateur

SEGHIER Sarah

sarah.seghier@outlook.com

06 52 59 95 09

ÉTUDES SUPÉRIEURES

2011-2012	Master 2 FLE Coopération Linguistique et Éducative – politique et planification linguistique Aix-Marseille Université – enseignement à distance (Mention Très Bien) Mémoire professionnel : « <i>La réforme de l'action culturelle extérieure de la France : loi du 27 juillet 2010. Cas de l'Algérie</i> »
2007-2008	Master 1 Français Langue Etrangère et Seconde – coopération linguistique et éducative Aix-Marseille Université – faculté des lettres et sciences humaines (Mention Assez Bien)
2004-2007	Licence en Lettres modernes – option pluridisciplinaire FLE Aix-Marseille Université – faculté des lettres et sciences humaines
2003-2004	Baccalauréat littéraire – option italien Lycée Antonin Artaud à Marseille

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Depuis Novembre 2018	Cognition - Fondatrice et formatrice FLE/ remise à niveau en langue française/ techniques d'expression orale et écrite
Mars 2016 Novembre 2018	Freelance - Formatrice FLE/ Techniques d'expression orale et écrite
Octobre 2015 Mars 2016	Institut français d'Alger (ex-Centre culturel français d'Alger) -Professeure de FLE : niveaux A1 à B2 (CECR) – méthode Version originale
Avril 2015 Septembre 2015	Aix-Marseille Université - Chargée de cours de FLE au service universitaire du français langue étrangère (SUFLE) - Correctrice et examinatrice DELF/DALF
Avril 2015 Août 2015	IS Aix-en-Provence - Professeure de FLE : niveaux A1 à C2 (cours en groupe et cours particuliers)
Novembre 2014 Mars 2014	Cours Diderot Aix-en-Provence - Enseignante de français et d'expression écrite pour des étudiants de classes préparatoires aux concours d'orthophonistes, d'ergothérapeutes, de psychomotriciens et de carrières sociales
Juillet 2013 Août 2013	Aix-Marseille Université - Chargée de cours de FLE au service universitaire du français langue étrangère (SUFLE)
Mars 2013 Juin 2013	Formatrice FLE en freelance - Formatrice FLE en entreprise pour des hauts cadres étrangers : Total, EDF et Capgemini
Mars 2013 Mai 2013	Alliance française de Paris Ile-de-France - Professeure de FLE : méthode Version Originale – Utilisation du TBI - Examinatrice et correctrice DELF / DALF
Février 2013 Avril 2013	Université de la Sorbonne – Fondation Robert de Sorbon - Professeure de FLE

Document actualisé le 30/05/2023

<p>Novembre 2012 Décembre 2012</p>	<p>Collège du Vieux-Port à Marseille - Professeure de FLE : école ouverte aux parents (alphabétisation et cours de FLE/FLI)</p>
<p>Octobre 2012 Décembre 2012</p>	<p>Lycées Léonard de Vinci, Le Chatelier et Saint-Exupéry à Marseille - Professeure de FLE : dispositif pour les élèves nouvellement arrivés en France (ÉNAF)</p>
<p>Septembre 2012 Novembre 2012</p>	<p>IS Aix-en-Provence - Professeure de FLE : niveaux A1 à B2 (cours en groupe et cours particuliers)</p>
<p>Septembre 2011 Janvier 2012</p>	<p>Lycée international Alexandre Dumas – lycée et collège français d’Alger - Professeure de lettres au collège (FLM) : classes de 5^{ème} et 4^{ème}</p>
<p>Décembre 2008 Décembre 2010</p>	<p>Institut français d’Alger (ex-Centre culturel français d’Alger) - Professeure de FLE : niveaux A1 à B2 (CECR) – méthodes Alter Ego et Rond-point - Coordinatrice des niveaux et examinatrice DELF/DALF (jury et corrections) - Responsable des cours de l’Institut français d’Alger au lycée international Alexandre Dumas</p>
<p>Décembre 2008 Juillet 2009</p>	<p>École Nationale Supérieure des Travaux Publics d’Alger - Professeure de FOS : école d’ingénieurs algérienne (programme de coopération franco-algérienne) : 2 classes de 1^{ère} année de 35 élèves</p>
<p>Octobre 2008 Juin 2009</p>	<p>Ambassade de France en Algérie – stage MAE FLE : SCAC et Mission militaire - Membre de l’équipe de concepteurs de méthodes pour grandes écoles (EMPEI, ENSTP, EMP) - Membre du CREAPOS (Centre de Recherches Appliquées au Français sur Objectifs Spécifiques)</p>

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES – FLE

<p>Avril 2015</p>	<p>Aix-Marseille Université - Habilitation DELF/DALF</p>
<p>Septembre 2010</p>	<p>Institut français d’Alger - Formation du CIEP : « Évaluer la production écrite pour les niveaux intermédiaire, supérieur, autonome de B1 à C2 : écrits professionnels, rapports, reformulation, prise de notes »</p>
<p>Juillet 2010</p>	<p>Université de Nantes – CIEP - Stage BELC : université d’été des métiers du français à Nantes</p>
<p>Septembre 2008</p>	<p>Institut français d’Alger - Habilitation DELF/DALF</p>

INFORMATIQUE & LANGUES

<p>Informatique</p>	<p>Utilisation de Word, Excel et Power Point</p>
<p>Français</p>	<p>Langue maternelle</p>
<p>Arabe algérien</p>	<p>Niveau A2</p>
<p>Anglais</p>	<p>Niveau B1</p>
<p>Espagnol</p>	<p>Niveau A2</p>
<p>Italien</p>	<p>Niveau A2</p>

ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de SARAH SEGHIER en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, SARAH SEGHIER a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de SARAH SEGHIER, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « SARAH SEGHIER » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « SARAH SEGHIER » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « SARAH SEGHIER », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « SARAH SEGHIER ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « SARAH SEGHIER » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à « SARAH SEGHIER » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « SARAH SEGHIER », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « SARAH SEGHIER » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « SARAH SEGHIER » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.

- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.

- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « SARAH SEGHIER » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « SARAH SEGHIER ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« SARAH SEGHIER », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « SARAH SEGHIER » au Client. « SARAH SEGHIER » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « SARAH SEGHIER » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « SARAH SEGHIER » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Document actualisé le 30/05/2023

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « SARAH SEGHIER »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « SARAH SEGHIER » ou par voie électronique à : « SARAH SEGHIER ». En particulier, « SARAH SEGHIER » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « SARAH SEGHIER » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de tribunal sera seul compétent pour régler le litige.